



CHOISY.le.ROI

Direction Générale

N°DEL.25.107

Département du Val de Marne

Mairie de Choisy-le-Roi

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

<u>Conseillers en exercice</u>	43
Présents	34
Représentés	7
Absent	2

Conseil Municipal

Séance du 19 novembre 2025

<u>Votes</u>	
Pour	41
Contre	0
Abstention	0
N.P.P.V	0

Le mercredi 19 novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le jeudi 13 novembre 2025, s'est réuni à Hôtel de ville, sous la présidence de Tonino PANETTA, Maire.

Etaient présents :

M. Mmes. : Béatrice ALIROL, Thierry BALIAS, Stéphane BANCE, Kristian BOLLE-DALLIAH, Julien BOURVEN, Yacin CHALBI, Laurent CHASSAY, El Arbi CHIRRANE, Vasco COELHO, Rachel COHEN, Catherine DESPRÈS, Damien DESROCHES, Frédéric DRUART, Terence ESSONE MENGUE, Sabrina FONTAINE, Martine FOURNIAUD, Amandine FRANCISOT, Karim GARROUT, Danièle GAULIER, Fabien GUILLAUD BATAILLE, Bénédicte HACHE, Ali ID ELOUALI, Lucie LANTERNIER, Nathalie LEMOINE, Monique LORES, Henrique MARQUES, Alain OMRANE, Sushma OSTERMEYER, Tonino PANETTA, Franklin Lambert POUDY, Hacès SASU, Walid SAYADI, Billy SOMSOUK, Moustapha THIAM,

Étaient représenté·e·s :

M. Hassan AOUMMIS pouvoir à Catherine DESPRÈS
MME Mathilde BEZACE pouvoir à Bénédicte HACHE
Mme Hamida BOUGUEROUA pouvoir à Yacin CHALBI
MME Jocelyne DIMNET pouvoir à Sushma OSTERMEYER
MME Hafida FADLI pouvoir à Sabrina FONTAINE
MME Laura FOURNIER pouvoir à Danièle GAULIER
M. Sébastien HUTIN pouvoir à Martine FOURNIAUD

Étaient absent.e.s :

Malika BENKAHLA, Sabrina DOS REIS

Secrétaire de séance :

Damien DESROCHES

OBJET

**APPROBATION DE L'AVENANT N°9 AU TRAITÉ DE CONCESSION D'AMÉNAGEMENT
DE LA ZAC DU PORT - MISE EN PLACE D'UN POOL DE TRÉSORERIE INTER-
OPÉRATIONS AU SEIN DE LA SADEV 94**

APPROBATION DE L'AVENANT N°9 AU TRAITÉ DE CONCESSION D'AMÉNAGEMENT DE LA ZAC DU PORT - MISE EN PLACE D'UN POOL DE TRÉSORERIE INTER-OPÉRATIONS AU SEIN DE LA SADEV 94

L'avenant n°9 au traité de concession d'aménagement de la ZAC du Port a pour objectif d'intégrer l'opération au pool de trésorerie inter-opérations de SADEV 94, adopté lors du Conseil d'administration de SADEV 94 du 7 novembre 2024. Ce pool permet d'attribuer des produits financiers aux opérations au moment où elles sont contributrices (parce qu'en excédent de trésorerie) et fonctionne selon les principes suivants :

- Pour les opérations en excédent de trésorerie : attribution d'un produit financier calculé sur la base du solde quotidien de trésorerie multiplié par le taux moyen pratiqué sur le compte de placement de Sadev 94 l'année n.
- Pour les opérations en déficit de trésorerie : imputation de frais financiers calculés sur la base du solde quotidien de trésorerie multiplié par le taux moyen des financements court terme contractés par Sadev 94 l'année n.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la mise en place d'un pool de trésorerie inter-opérations au sein de la SADEV 94...

LE CONSEIL,

Vu l'exposé de Tonino PANETTA,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

- Vu les délibérations du Conseil municipal de la commune de Choisy-le-Roi :
- n°98-100 du 25 juin 1998 approuvant la convention de concession d'aménagement signé le 30 juin 1998 ;
- n°98-189 du 17 décembre 1998 et n° 99-051 du 15/04/1999 approuvant le dossier de création de la ZAC du Port ;
- n°00-143 du 28 septembre 2000 approuvant le dossier de réalisation de la ZAC du Port ;
- n° 01-143 du 05 juillet 2001 décidant de modifier le programme et le projet de modification de la ZAC du Port ;
- n°02-040 du 28 mars 2002 approuvant l'avenant n°1 à la convention publique d'aménagement de la ZAC du Port signé le 5 avril 2002 ;
- n°02-161 du 24 octobre 2002 approuvant le dossier de réalisation modifié de la ZAC du Port ;
- n°10-133 du 29 septembre 2010 approuvant la modification du programme des équipements publics de la ZAC du Port ;
- n°03-205 du 18 décembre 2003 approuvant l'avenant n°2 à la convention publique d'aménagement de la ZAC du Port signé le 7 janvier 2004 ;
- n°07-203 du 22 novembre 2007 approuvant l'avenant n°3 à la convention publique d'aménagement de la ZAC du Port signé le 27 novembre 2007 ;
- n°10.157 du 21 octobre 2010 approuvant l'avenant n°4 à la convention publique d'aménagement de la ZAC du Port signé le 25 octobre 2010 ;
- n°14.213 du 17 décembre 2014 approuvant l'avenant n°5 à la convention publique d'aménagement de la ZAC du Port signé le 19 décembre 2014.
- n°18.086 du 26 septembre 2018 approuvant l'avenant n°6 à la convention publique d'aménagement de la ZAC du Port signé le 10 décembre 2018.
- n°24.024B du 03 avril 2024 approuvant l'avenant n°7 à la convention publique d'aménagement de la ZAC du Port signé le 6 mai 2024.
- n°24.134 du 06 novembre 2024 approuvant l'avenant n°8 à la convention publique d'aménagement de la ZAC du Port signé le 23 décembre 2024.
- Vu l'avis de la Commission urbanisme, logement, développement durable, nature en ville, propriété de la commune de Choisy-le-Roi en date du 07 novembre 2024.

Considérant, que le pool de trésorerie inter-opérations de SADEV 94 permet d'attribuer des produits financiers aux opérations au moment où elles sont contributrices parce qu'en excédent de trésorerie

Considérant, qu'il est nécessaire d'émettre un avis sur la modification du traité de concession d'aménagement de la ZAC du Port

Vu la Travaux / Voiries Déplacements / Stationnement Urbanisme / Logement / Développement Durable / Nature en Ville / Propreté du 07 novembre 2025

DELIBERE

ARTICLE 1 : Emet un avis favorable aux termes de l'avenant n°9 du traité de concession d'aménagement de la ZAC du Port.

ARTICLE 2 : Donne un avis favorable à l'approbation par le Conseil Territorial de l'avenant n°9 au traité de concession d'aménagement de la ZAC du Port.

ARTICLE 3 : Qu'il est nécessaire d'émettre un avis sur la modification du traité de concession d'aménagement de la ZAC du Port

ARTICLE 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, et de sa publication sur le site internet de la commune www.choisylroi.fr.

Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance du 19 novembre 2025

Pour extrait conforme,

Tonino PANETTA
Maire



Accusé de réception en préfecture
094-219400223-20251126-DEL-25-107-DE
Date de télétransmission : 26/11/2025
Date de réception préfecture : 26/11/2025